ville de Buxerolles

ARRETE DU MAIRE REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Police Municipale **N°20261117_AM_466** DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Objet : ARRETÉ PORTANT FERMETURE DES PARCS DE VALVERT ET DES BIZAIS SUR LA COMMUNE DE BUXEROLLES

Le Maire de la Commune de BUXEROLLES (Vienne),

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-5, du Code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'alerte Météo France plaçant la commune de Buxerolles en vigilance jaune vents violents ;

Considérant le risque de chutes de branches d'arbres ou d'arbres ;

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer le respect du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique ;

ARRETE

Article 1 : A compter du mardi 17 novembre 2026, 14h00, jusqu'au mercredi 18 novembre 2026, 7h00, le parc de Valvert ainsi que le parc des Bizais seront fermés au public.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1, seuls seront autorisés à rentrer sur les deux sites :
- Les agents affectés à une mission de service public,
- Les agents et véhicules d'intérêt général prioritaire,

Article 3 : Une signalisation et une matérialisation réglementaires seront installées permettant d'indiquer clairement à tous les usagers la mesure mise en place.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions de présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur Le Directeur interdépartementale de la Police Nationale, Monsieur Le Maire de Buxerolles, Monsieur Le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Ville de Buxerolles sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

***L'autorité territoriale** informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de la notification aux intéressés.*

Fait à Buxerolles, le 17 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BUXEROLLES - 3 - VIENNE -

Gérald BLANCHARD